



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
24 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Quorum : 8

Convoqués le 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Monsieur Claude RAVOIRE, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Madame Cécile CHEVALIER, Monsieur Alexis BOUTIERE, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Nathalie CLAIRAULT, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Serge AGNEL.

Pouvoir : Monsieur Pierre-Marie ALBERT à Madame laetitia AGNEL.

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CASALIS

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention auprès de la RégionSud PACA au titre du FRAT 2023.
2. Don madame Ferraris.
3. Dénomination de voies.
4. Inscription de l'orgue de Tribune Joseph Isnard au titre des Monuments historiques.
5. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Deux points à rajouter à l'ordre du jour.

- **Délibération 24.10.23-01 : Demande de subvention auprès de la RégionSud PACA au titre du FRAT 2023.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet en cours de changement de système de chauffage à la Maison du Livre et de la Culture eaux écoles. Il précise que ces travaux ont pour but de réaliser une installation commune de chaufferie biomasse. Il indique par ailleurs que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Sud-PACA au titre du FRAT 2023. Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue financièrement à hauteur de 30% du montant des dépenses éligibles soit comme présenté dans le tableau ci-après :

Montant des travaux	Financement HT
HT = 859 476,06 €	FRAT 2020 (Sollicité) 200 000,00 €
TTC = 1 031 371,28 €	DSIL 2022 273 984,12 €
	ADEME – SEV 85 740,00 €
	FONDS VERT 72 306,27 €
	TOTAL : 632 030,39 €
	Autofinancement : 227 445,67 €
	TOTAL : 859 476,06 €

- Délibération 24.10.2023-02 : Don madame Ferraris.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir accepter un don de 13 138,40 € à recevoir de madame Ferraris, afin de financer les travaux du mur en dessous de sa propriété.

- Délibération 24.10.2023-03 : Dénomination de voies.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies, rues et aux places publiques, en vertu de l'article L. 2121-29 du CGCT.

La dénomination des voies, rues et places publiques constitue une mesure de police administrative générale en vertu des dispositions de l'article L. 2212-2 du CGCT. Par ailleurs, M. le Maire est chargé en vertu de l'article L. 2122-21 du CGCT de pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale.

En effet, dans le cadre de l'installation de la fibre optique, il convient en particulier d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur dénomination, et d'une façon plus générale de pouvoir assurer une meilleure localisation GPS pour faciliter le repérage des services de secours type SAMU, Pompiers, Gendarmerie, préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux.

Monsieur le Maire explique que de précédentes délibérations ont été adoptées selon le tableau en annexe permettant de dénommer la plupart des voies communales, chemins

ruraux et voies privées de la commune. Il est aujourd'hui nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de modifier la liste déjà établie.

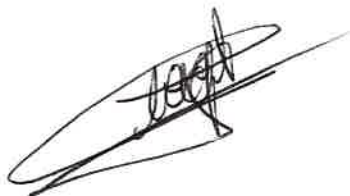
- Délibération 24.10.2023-04 : Inscription de l'orgue de Tribune Joseph Isnard au titre des Monuments historiques.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Orgue de Tribune, orgue positif en encorbellement dans le garde-corps, bois (pin, noyer), étain, plomb, fer forgé, de Joseph Isnard - 1778, conservé dans l'Eglise Haute, Eglise Saint Gervais et Saint Protas à Bonnieux et appartenant à la commune de Bonnieux, a été inscrit au titre des monuments historiques.

- Questions diverses :
- Enclos des Bories : suite à la demande de préemption faite par la mairie via la SAFER, l'Enclos des Bories va devenir communal.
- Il est proposé de faire de même pour la Place du Moulin à Huile.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h10.

Le Maire
Pascal RAGOT



Le Secrétaire
Jérôme CASALIS

